

OFFICE CENTRAL

DES

Institutions Internationales

BULLETIN N° 1

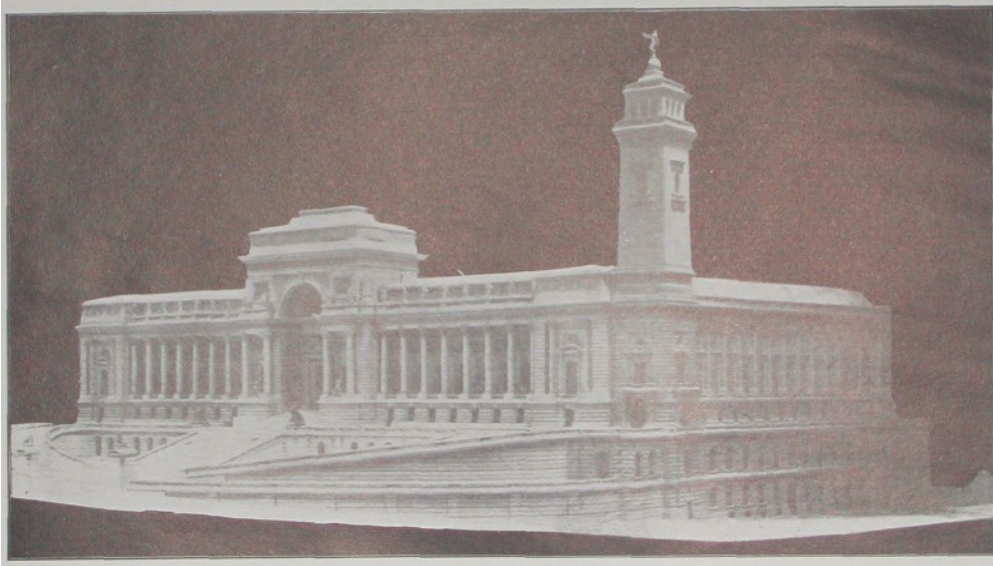
MARS 1908

SOMMAIRE. — Assemblée générale du 29 janvier 1908 : Résolutions. — Rapport sur les travaux de l'année 1907. — Notice sur l'organisation des associations internationales et les bases d'une coopération à établir entre elles.

BRUXELLES

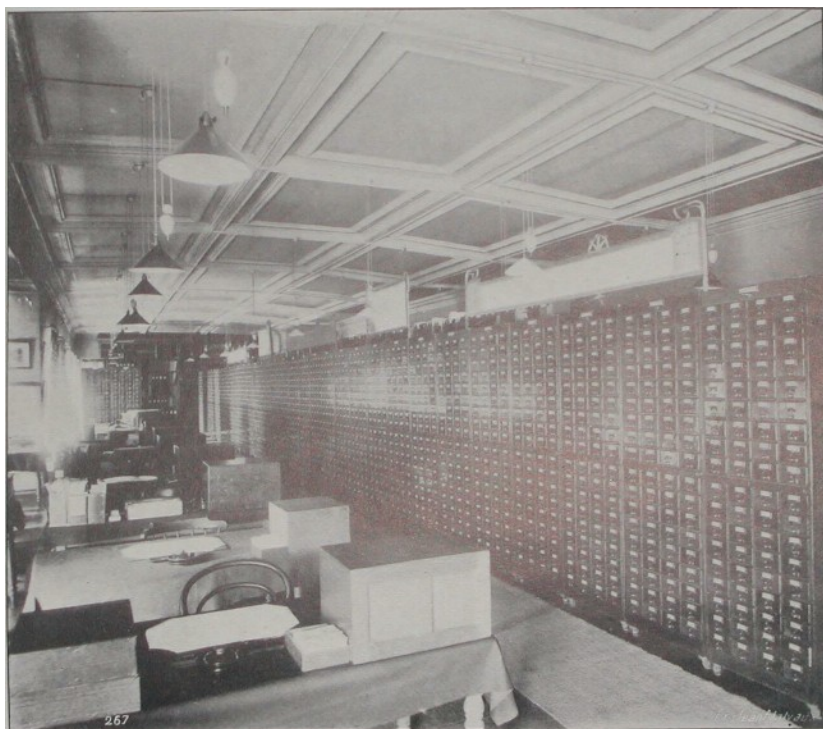
Au siège de l'Office, 3^{bis}, rue de la Régence

(Siège de l'Institut international de Bibliographie)



PALAIS DU MONT DES ARTS ET DES SCIENCES. — PROJET DE M. L'ARCHITECTE MAQUET

OFFICE CENTRAL
DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES



267
LE RÉPERTOIRE DE DOCUMENTATION DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE

OFFICE CENTRAL

DES

Institutions Internationales

BULLETIN N° 1

MARS 1908

SOMMAIRE. — Assemblée générale du 29 janvier 1908 : Résolutions, — Rapport sur les travaux de l'année 1907. — Notice sur l'organisation des associations internationales et les bases d'une coopération à établir entre elles.

BRUXELLES

Au siège de l'**Office**, 3^{bis}, rue de la Régence
(Siège de l'Institut international de Bibliographie)

Office Central des Institutions Internationales

Siège : **Bruxelles, 1**, rue du Musée

(A l'Institut International de Bibliographie)

BUT. — Etablir un centre pour faciliter leur action et leurs travaux aux institutions qui poursuivent des buts internationaux, — étudier en commun les questions d'organisation, de coordination des efforts, d'unification des méthodes, en ce qu'elles ont de commun ou d'analogue pour les diverses institutions, — créer la coopération entre les institutions, notamment pour l'extension des relations, et des informations, — collaborer aux travaux de documentation de l'Institut International de Bibliographie, — contribuer ainsi au développement de l'internationalisme pacifique.

ORGANISATION. — Toutes les institutions internationales ayant un caractère scientifique ou corporatif (instituts, associations, congrès, bureaux, secrétariats, publications, revues, etc.) et quel que soit leur siège, peuvent participer à l'Office. Chaque institution affiliée est représentée au sein de la Commission administrative qui élit son comité exécutif.

SERVICES ET TRAVAUX ORGANISÉS. — Enquête permanente sur les associations internationales. — Répertoires de documentation sur les institutions et les faits de l'Internationalisme. — Bibliothèque centrale. — Congrès international des associations internationales (1910).

PUBLICATIONS ET DOCUMENTS. — *Notices sommaires sur les Institutions internationales ayant leur siège en Belgique* (contenant le rapport sur la constitution de l'Office). — *Enquêtes sur les Associations internationales.* — *Bulletin de l'Office* (paraît sans périodicité fixe). — *Annuaire de la vie internationale* (en préparation).

Le *Bulletin* de l'Office central des Institutions internationales centralisera les communications relatives au fonctionnement et aux travaux de l'Office. Il servira ainsi au développement des relations entre les associations internationales.

Le *Bulletin* paraîtra sans périodicité fixe. Il sera envoyé gratuitement aux institutions. Celles-ci sont instamment sollicitées d'envoyer régulièrement à l'Office toutes leurs publications en vue de les faire figurer dans sa Bibliothèque et dans ses Répertoires de Documentation.

L'Office prie les associations qui n'ont pas encore répondu à l'enquête lancée il y a quelques mois, de bien vouloir envoyer leurs réponses sans retard et d'y joindre une brève notice qui sera insérée dans *V Annuaire de la vie internationale*, actuellement en préparation. Il les prie aussi de lui communiquer leurs vues au sujet de l'organisation du *Congrès des Associations internationales* dont la réunion a été décidée pour 1910.

Assemblée générale du 29 janvier 1908.

RÉSOLUTIONS

I. — RAPPORT.

L'assemblée approuve le rapport qui lui est présenté par le Comité exécutif sur les travaux de 1907.

II. — PATRONAGE GOUVERNEMENTAL ET LOCAL.

L'assemblée exprime toute sa satisfaction pour les déclarations faites par M. le baron Descamps, Ministre des sciences et des Arts relativement **au** patronage du gouvernement belge et à la mise à la disposition par lui, dans les futurs Palais du Mont des Arts, de locaux destinés aux Institutions internationales.

III. — PERSONNIFICATION CIVILE DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES.

L'assemblée émet le vœu de voir voter par le Parlement belge dans le plus court délai le projet de loi sur la Personnification civile des Associations internationales.

IV. — CONFÉRENCE DE BIBLIOGRAPHIE ET DE DOCUMENTATION.

L'assemblée accepte l'invitation de l'Institut international de bibliographie, à participer à la Conférence internationale de Bibliographie

et de Documentation qui aura lieu à Bruxelles les 8 et 9 juillet prochain. L'Office y représentera spécialement les intérêts généraux des associations affiliées, et appuyera les démarches faites par l'Institut international de Bibliographie en vue d'amener une large représentation à la Conférence des Institutions internationales.

V. — ENQUÊTES ET COLLECTIONS RELATIVES
AUX ASSOCIATIONS INTERNATIONALES.

L'Assemblée décide de poursuivre l'enquête sur les Associations internationales et elle émet le vœu de voir toutes les associations répondre au questionnaire qui leur a été envoyé. Elle invite le Bureau à continuer les collections systématiques de renseignements et de documents se rattachant à l'activité des associations internationales.

VI. — ANNUAIRE DE LA VIE INTERNATIONALE.

L'Assemblée approuve le projet de publication par l'Office, de l'« Annuaire de la Vie internationale ».

VII. — BUREAU DE TRADUCTION SCIENTIFIQUE.

L'Assemblée, considérant l'intérêt qui s'attache à l'organisation d'un bureau de traduction scientifique aux services duquel pourraient recourir les associations affiliées, émet le vœu de voir fonctionner bientôt un tel bureau.

VIII. — RELATIONS AVEC LE BUREAU INTERNATIONAL
DE LA PAIX.

L'Assemblée, entendue la partie du rapport qui expose les relations actuelles entre l'œuvre d'internationalisme positif poursuivi par les associations internationales et l'œuvre de propagande pacifique poursuivie par les sociétés de la paix groupées sous l'égide du Bureau international de la Paix, émet le vœu qu'il s'établisse une entente entre les efforts connexes des deux espèces de groupements, spécialement en vue de voir les associations pacifistes agir auprès de leurs

gouvernements respectifs, afin d'amener ceux-ci à aider et à patroner les associations internationales.

IX. — CONGRÈS DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES.

L'assemblée décide qu'il y a lieu d'organiser, en 1910, à Bruxelles, un Congrès des associations internationales, conformément aux conclusions du rapport qui lui est présenté et dans l'esprit de ces conclusions.

X. — APPEL AU MÉCÉNAT.

L'assemblée estime qu'il y a lieu d'attirer l'attention du Mécénat international sur l'œuvre d'entente et de coordination des efforts internationaux entreprise par les associations affiliées à l'Office central des Institutions internationales en signalant spécialement la grandeur et l'importance du but poursuivi par elles et qui a été proclamé au sein de la Conférence de La Haye.

L'assemblée charge son Bureau de faire, à cet égard, toutes démarches qui seraient de nature à lui obtenir le concours de hauts protecteurs et de généreux donateurs, concours indispensables pour compléter le travail des membres actifs des associations.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX

DE L'ANNÉE 1907

SOMMAIRE. — Introduction. Historique de la fondation de l'Office. — I. *Notice sommaire sur les Institutions internationales ayant leur siège en Belgique.* — II. Enquête sur les Institutions internationales. — III. Législation sur les associations internationales. — IV. Conférence de La Haye. — V. La Haye « Capitale du monde » et Bruxelles un des centres de l'internationalisme. — VI. Le Palais du Mont-des-Arts, siège futur des associations internationales. — VII. *Annuaire de la vie internationale.* — VIII. Service de renseignements. — IX. Bureau de traduction scientifique. — X. Service international des échanges. — XI Revue internationale et revue documentaire. — XII. Organisation de la documentation internationale. — Conclusions. — Projet d'un Congrès des associations internationales.

C'est au mois de juillet 1906 qu'un premier rapprochement s'opéra entre les dirigeants de quelques institutions internationales ayant leur siège à Bruxelles.

On était au lendemain du Congrès d'expansion mondiale de Mons (1905) qui avait mis en si vive lumière quelques-unes des nécessités urgentes de la vie internationale contemporaine, et, avait démontré, à ce point de vue, les relations étroites entre le mouvement économique, le mouvement social et le mouvement scientifique. On était aussi à la veille de la Conférence de La Haye (1907) où devaient être posés les problèmes de l'organisation pacifique des relations entre les peuples.

Des faits se dégagèrent cette conception qu'un rôle de plus en plus important allait échoir aux Associations internationales et qu'une certaine coopération entre elles aurait pu être particulièrement féconde en résultats heureux.

Au cours de l'année dernière ces idées prirent corps et après divers échanges de vues un groupe résolut de passer de la phase d'étude à la

phase de réalisation. Au mois de juin 1907 une assemblée réunissait les représentants d'une vingtaine d'associations internationales domiciliées en Belgique. Après examen du programme présenté à leurs délibérations, il fut décidé de créer sous le nom d'*Office Central des Institutions internationales* un organisme qui en poursuivrait l'exécution.

Le programme de l'Office fut ainsi défini : Etablir un centre pour faciliter leur action et leurs travaux aux institutions qui poursuivent des buts internationaux, — étudier les questions d'organisation, de coordination des efforts, d'unification des méthodes, en ce qu'elles ont de commun ou d'analogue pour les diverses institutions, — créer la coopération entre les institutions, notamment pour l'information, la documentation et l'extension des relations; — contribuer ainsi à l'organisation de l'internationalisme pacifique.

Quant à l'organisation de l'Office, il fut décidé que toutes les institutions internationales ayant un caractère scientifique ou corporatif (instituts, associations, congrès, bureaux, secrétariats, publications, revues, etc.), et quel que soit leur siège, fixe ou itinérant, pourraient participer à l'Office et que chaque institution affiliée serait représentée au sein de la Commission administrative, laquelle élirait son Comité exécutif.

Le présent rapport a pour but de relater succinctement ce qui a été fait depuis juin 1907 soit par l'Office, soit en connexion avec lui. Les résultats acquis doivent servir de base aux résolutions que nous aurons à prendre en vue de la réalisation de notre programme dans son avenir le plus prochain.

* * *

I. — Le premier acte de l'Office a consisté dans la préparation et la distribution d'une publication intitulée : *Notices sommaires sur les institutions internationales ayant leur siège en Belgique*. Ce travail contient les résultats d'une enquête poursuivie à ce sujet. Les associations internationales ayant leur siège en Belgique sont au nombre de 42 (1). Une notice descriptive a été consacrée à chacune d'elles.

(1) Association internationale des avocats, *Bruxelles*; — Association internationale des médecins-experts des compagnies d'assurances, *Bruxelles*; — Association internationale des statistiques sucrières, *Bruxelles*; — Association internationale du Congrès des chemins de fer, *Bruxelles*, 11, rue de Louvain; — Association

Elle contient les renseignements sur le siège, la date de fondation, l'objet, l'administration, les noms des présidents et secrétaires, les principales publications, les services organisés.

La même publication relève les livres et revues internationales éditées en Belgique, et la participation belge aux institutions dont le siège est à l'étranger. Elle contient aussi le rapport qui fut lu à la réunion du 4 juin 1907 des représentants des institutions internationales, ainsi qu'un extrait de rapport parlementaire relatif aux Institutions internationales en général et qui fut présenté à l'occasion

internationale permanente des Congrès de navigation, *Bruxelles* ; — Association des Fédérations Européennes de Gymnastique, *Anvers* ; — Bureau international d'ethnographie, *Bruxelles* ; — Bureau international permanent de la mutualité, *Bruxelles* ; — Bureau de la répression de la traite, *Bruxelles* ; — Bureau international des Fédérations d'instituteurs, *Synghem* ; — Bureau permanent international des Secrétaires communaux, *Bruxelles* ; — Commission internationale d'études orphéoniques, *Bruxelles* ; — Commission internationale de l'unification des méthodes d'analyse, *Bruxelles* ; — Commission internationale des Congrès d'éducation et de protection de l'enfance, *Bruxelles* ; — Commission internationale permanente de l'Enseignement agricole, *Bruxelles* ; — Commission internationale permanente des sucres, *Bruxelles* ; — Commission internationale pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux, *Bruxelles* ; — Commission polaire internationale, *Bruxelles* ; — Comité belge des Congrès internationaux d'apiculture, *Bruxelles* ; — Comité maritime international (International maritime Committee), *Anvers* ; — Comité permanent des Congrès internationaux de l'Industrie du bâtiment et des travaux publics, *Bruxelles* ; — Comité permanent de Congrès internationaux d'actuaire, *Bruxelles* ; — Comité permanent des Congrès internationaux des habitations à bon marché, *Bruxelles* ; — Comité permanent du Congrès international des Chambres de commerce, *Bruxelles* ; — Fédération internationale d'apiculture, *Bruxelles* ; — Fédération internationale de laiterie, *Bruxelles* ; — Institut colonial international, *Bruxelles* ; — Institut de Droit international, *Gand* ; — Institut international d'Art public, *Bruxelles* ; — Institut international de Bibliographie, *Bruxelles* ; — Institut international de Photographie, *Bruxelles* ; — Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes, *Bruxelles* ; — Office international de documentation pour la chasse, *Bruxelles* ; — Office international de documentation pour la pêche, *Bruxelles* ; — Secrétariat international pour l'unification des médicaments actifs, *Bruxelles* ; — Société internationale de Chirurgie, *Bruxelles* ; — Société internationale pour la prophylaxie sanitaire et morale de la syphilis et des maladies vénériennes, *Bruxelles* ; — Société internationale pour le développement de l'enseignement commercial, *Bruxelles* ; — Union internationale de Photographie, *Anvers* ; — Union internationale de Tramways et de Chemins de fer d'intérêt local, *Bruxelles* ; — Union internationale des Patronages, *Bruxelles* ; — Union internationale des Œuvres de protection de l'enfance du premier âge, *Bruxelles* ; — Union internationale pour la publication des Tarifs douaniers, *Bruxelles*.

de la convention qui crée l'Institut international d'agriculture (1).
Ce travail a paru indispensable pour rappeler l'état actuel de
l'internationalisme en Belgique et amener les groupes à se connaître
et à coopérer (2).

* * *

II. — L'Enquête sur les associations internationales, étendue à toutes les associations existantes, fut le second des travaux entrepris dans cette voie. Elle a été commencée d'accord avec la revue *Le Mouvement sociologique international* et l'Institut international de Bibliographie. En août 1907 paraissait un premier volume de 319 pages comprenant quatre parties :

1° *L'introduction* expliquait l'économie générale de l'enquête, son but, sa méthode et sa portée. Elle donnait cette définition provisoire de l'association internationale : association ouverte, dont les membres effectifs appartiennent à des nations différentes, association poursuivant un but général ou mondial, non lucratif et qui a comme organe d'exécution une institution permanente.

2° Le *questionnaire*, commenté afin d'arriver à la plus grande comparabilité dans les réponses, formulait l'ordre des questions subdivisées en un grand nombre de sous-sections.

3° La *liste des associations* auxquelles a été adressé le questionnaire de l'enquête et que résume le tableau suivant :

Allemagne	8	Hollande.	2
Autriche	2	Italie	3
Angleterre	3	Monaco	1
Belgique	38	Suède.	1
Danemark	1	Suisse.	13
Etats-Unis	1	Sans siège fixe	9
France	15	Total	97

4° Les *monographies* de dix-huit institutions siégeant en divers

(1) Projet de loi approuvant la convention pour la création d'un institut international d'agriculture, signée à Rome le 7 juin 1905. Rapport à la Chambre belge, fait au nom de la commission par M. Tibbaut.

(2) C'est avec le concours de l'Institut International de Bibliographie que cette publication a paru. Elle porte le no 87 des publications de cet Institut.

pays (1). Ces monographies sont disposées dans l'ordre du questionnaire et publiées sous forme de fiches détachables de manière à rendre possibles toutes les comparaisons directes ultérieures.

Les matériaux que l'enquête a réunis constituent déjà une source abondante et précieuse de renseignements sur ces questions hautement intéressantes : Comment sont formées les associations internationales? Comment vivent-elles? Comment évoluent-elles? Différentes quant à leur objet propre, leur structure présente de grandes analogies et il y a tout à gagner à ce que les dernières constituées d'entre elles bénéficient de l'expérience acquise par celles qui sont arrivées à un stade avancé de leur développement.

Les réponses complémentaires à l'enquête commencent à arriver à l'Office et fourniront prochainement la matière d'un deuxième volume.

* * #

III. — La situation juridique stable des associations internationales est une condition primordiale de leur développement. Aucune législation n'a jusqu'à ce jour déterminé avec précision l'état de droit de ces associations.

M. Emile Tibbautet quelques-uns de ses collègues appartenant aux divers partis politiques ont déposé un projet de loi à la Chambre belge le 26 juillet 1907. Ce projet s'inspire du désir de conférer aux associations internationales, qui jouissent déjà en Belgique de la plus grande liberté en vertu du droit commun, certains avantages particuliers leur permettant de contracter, de posséder et de recevoir avec de plus grandes facilités.

(1) Association géodésique internationale, Potsdam.— Bureau sismologique, Strasbourg. — International Catalogue of Scientific Literature, London. — Association internationale des congrès des chemins de fer, Bruxelles. — Bureau international des tarifs douaniers, Bruxelles. — Institut colonial international, Bruxelles. — Institut de droit international, Gand. — Institut International d'art public, Bruxelles. — Bureau international des Républiques américaines, Washington. — Bureau international des poids et mesures, Sèvres. — Association internationale de l'Institut Marey, Paris. — Cour permanente d'arbitrage, La Haye. — Institut International d'agriculture, Rome. — Union postale universelle, Berne. — Union pour la protection de la propriété industrielle, Berne. — Association internationale pour la protection légale des travailleurs, Bale. — Association internationale des Académies.

Le régime juridique proposé accorde la personnification civile aux associations qui remplissent les conditions suivantes :

Avoir un *but scientifique*, c'est-à-dire qu'elles se meuvent sur le vaste champ de la science, peu importe la spécialité du savoir humain qu'elles embrassent ; — *Être internationales*, c'est-à-dire accessibles aux nationaux de divers pays ; — Affirmer leur existence en Belgique par l'établissement dans le pays d'une institution ou d'un *comité permanent* qui les représente ; — Avoir au moins un Belge dans la *composition* de l'organisme dirigeant.

Ces conditions remplies, la plus grande liberté est laissée aux associations : il suffit de statuts déterminant avec précision le nom de l'association, son objet, les conditions d'entrée et de sortie des membres, leurs obligations et responsabilités, l'organisation de la direction, les conditions et formes de modifications aux statuts et la destination du patrimoine en cas de dissolution.

Les statuts doivent être publiés au *Moniteur*, ainsi que les comptes annuels. Communication doit être faite au Ministre compétent de la composition du bureau dirigeant, ainsi que du bilan. L'association ainsi constituée peut recevoir des dons et legs, et posséder même des immeubles, pourvu qu'ils soient utiles à son but scientifique ou à son administration. Certaines faveurs fiscales leur sont accordées.

Ce projet, si intéressant pour le développement ultérieur des associations internationales, a rencontré un accueil excellent au Parlement, dans la Presse, et dans les sphères gouvernementales belges. Au cours d'un bref échange de vues qui a eu lieu à la Chambre, le Ministre des Sciences et des Arts a eu l'occasion de dire sa sympathie pour la loi proposée.

Il est à espérer que la session parlementaire actuelle ne s'écoulera pas sans que la Chambre ait voté le projet (1).

D'importantes discussions se poursuivent en ce moment devant la Fédération des avocats belges sur l'octroi de la personnification civile à toutes les sociétés sans but lucratif. (Projet Janson) et devant la Société belge de sociologie. Ces discussions contribueront à faire la lumière sur le projet de loi spécial aux associations internationales

(1) « Il est à souhaiter que nos institutions nationales assurent une place telle aux grandes institutions internationales que nulle part ces dernières ne puissent mieux se développer que sur notre sol ». Discours du Baron Descamps et l'inauguration de la Bibliothèque collective. Voir ci-après p. 21, 21 déc. 1907.

qui leur est antérieur, et qui constitue lui même un des éléments versés aux débats (1).

*

**

IV. — La Conférence réunie à La Haye pour décider de l'organisation de la Paix n'a pas été seulement un fait de grande importance dans l'ordre politique et diplomatique. Elle a éveillé vivement l'attention sur les questions de l'internationalisme et provoqué dans les groupes, dans les assemblées publiques et dans la Presse, des échanges de vues aussi caractéristiques que suggestifs sur l'irrésistible mouvement qui porte les hommes à organiser un nombre de plus en plus grand de leurs intérêts sur une base mondiale.

Tandis qu'à La Haye arrivaient de tous les pays des représentants autorisés de ce mouvement et des groupes qui l'incarnent plus spécialement, notre Office y eut aussi une représentation spéciale. Celle-ci a pu agir par la voie de conférences, de démarches auprès des délégués officiels, d'articles dans la Presse (2).

Il s'agissait en tout premier lieu de faire comprendre et connaître le rôle important que les associations internationales sont appelées à jouer dans l'organisation de la société internationale qui se constitue sous nos yeux et, par voie de conséquence, ce rôle étant reconnu, d'obtenir pour elles, auprès du monde international et auprès des divers gouvernements, les appuis qui sont indispensables pour leur développement.

Le résultat-espéré a été en grande partie obtenu. Car l'exposé des desiderata des associations internationales a rencontré dans presque tous les milieux de La Haye un accueil sympathique.

Du côté des groupes pacifistes le résultat est particulièrement remarquable et pourra se traduire bientôt, pensons-nous, par des résolutions importantes de leur part. Voués jusqu'ici à la propagande contre la guerre, les plus avisés d'entre les pacifistes semblent convertis aujourd'hui à l'idée que c'est là se borner à une action purement négative et que la phase positive de leur action doit les porter à coopérer, par une propagande assidue, aux travaux d'organisa-

(1) Voyez *Journal des Tribunaux*, Bruxelles, 22 décembre 1907, 16 et 26 janvier 1908.

(2) Voir *Courrier de la Conférence*, notamment les conférences données à La Haye au « Cercle International ».

tion mondiale internationale qui est le propre des associations (1).

Dès le mois d'avril 1907, une telle évolution s'était clairement manifestée aux Etats-Unis à l'occasion du grand Congrès national américain de la Paix(2). La présidence de ce Congrès, qui mobilisa des représentants de toutes les forces agissantes de la grande république, fut confiée à André Carnegie. Cette désignation était à la fois un acte et un programme. Carnegie, en effet, a su transporter dans le domaine de la science et de l'internationalisme les idées d'organisation et d'action en grand, qui ont caractérisé sa vie de capitaine d'industrie. Il n'est pas seulement le créateur du vaste réseau de Bibliothèques qui couvre aujourd'hui le Nouveau Monde; les centaines de millions, libéralement donnés par lui, n'ont pas seulement doté son pays d'un outillage intellectuel de premier ordre. Carnegie est aussi le généreux fondateur de cette belle « Carnegie-Institution » dont la sphère d'action, dans le domaine scientifique, n'est limitée à aucun pays; il est le donateur du Palais des Républiques Américaines, l'organisme central qui coordonne à Washington tout ce qui concerne les relations entre eux des Etats du Nord et du Sud Amérique ; c'est aussi au beau geste de Carnegie que le monde devra le Palais de la Paix à La Haye.

De tels actes ont démontré le rôle capital qui appartient au Mécénat éclairé dans le domaine international.

Cependant le résultat le plus appréciable est celui obtenu auprès des délégués à la Conférence elle-même.

Le mouvement de sympathie pour les œuvres internationales, appuyé constamment par le journal que dirigeait Stead, le *Courrier de la Conférence*, a trouvé sa plus haute expression dans le discours de clôture prononcé par le président M. de Nélidoff. Il constitue un véritable appel de la part du monde diplomatique à la coopération des groupements libres qui ont assumé spontanément des œuvres de science et de solidarité internationale. Voici la partie la plus caractéristique de ce discours.

« Nous pouvons repousser l'accusation que l'on essaie déjà de jeter contre nous en prétendant que nous n'avons rien fait pour le maintien de la paix, rien pour le progrès de la solidarité humaine.

(1) Voir aussi à ce sujet les conférences et discussions qui ont eu lieu au Cercle international de La Haye et les articles publiés dans les revues.

(2) Voir *l'Indépendance belge*, 27 juillet 1907. « L'internationalisme et les Américains ».

» Il y a sans doute beaucoup à faire encore dans cette voie. Les
» peuples doivent être *éduqués* de façon à pouvoir, tout en gardant
» chacun ses particularités et les traditions qui lui sont chères,
» apprendre à s'estimer et à s'aimer. Aussi devons-nous bien recon-
» naître que les voix, qui se sont élevées autour de nous, et dans la
» presse connexe à la Conférence, pour faire dans ce sens une recom-
» mandation aux gouvernements, proclamèrent certainement un
» principe dont les dirigeants des affaires du monde pourront faire
» leur profit. »

* * *

V. — Il existait encore d'autres motifs pour que nos associations internationales fussent représentées à La Haye. L'immense effort poursuivi en Belgique depuis quelques années et faisant suite à toute son action passée était en réalité trop peu ou mal connu (1). D'aucuns insuffisamment renseignés et se figurant que tout restait à faire dans ce domaine avaient élaboré un vaste programme *a priori* qui ne consistait en rien moins qu'à improviser « La Haye, Capitale du Monde ». Il s'agissait, sans que le programme fût bien précisé, d'y créer ou d'y déplacer des institutions internationales.

C'était mal connaître le grand effort déjà réalisé en Belgique, presque spontanément jusqu'ici et fondé sur des circonstances spéciales à ce pays, mais qui, en ces dernières années, tend à devenir plus organique.

Cet effort a été exposé et discuté dans les cercles non officiels, pendant que siégeait la Conférence de La Haye et toutes choses ont

(1) Ce fut en Belgique que se réunirent les premiers grands congrès internationaux et les initiatives de Quételet et de Visshers furent des plus remarquables à ce point de vue. C'est à Bruxelles, en 1848, que se réunit le premier congrès international de la paix et pendant toute la période du second empire, peu favorable, en général, à la liberté intellectuelle et sociale, la Belgique sut vaillamment défendre ses libertés constitutionnelles contre les pressions politiques de ses puissants voisins. L'historique de ces faits est relaté avec documents à l'appui dans L. FRANCK : *Les Belges et la Paix*, Bruxelles, 1905.

Sur la participation de la Belgique au mouvement international, voir le discours de M. Beernaert, Ministre d'Etat, prononcé à Anvers, le 12 mai 1907, résumant les travaux accomplis depuis le Congrès d'expansion de Mons. Voir aussi le rapport de M. Cyr. Van Overbergh au nom de la Commission chargée des études pour l'organisation de l'Ecole mondiale. Une nouvelle revue *Y Expansion belge* paraîtra sous peu à Bruxelles pour la défense des idées expansionnistes.

été remises à point. D'une part, il a été expliqué clairement comment le projet de la « Fondation de l'Internationalisme » (nom qui désignait le groupe d'initiative hollandaise), se conciliait mal avec les réels besoins de l'internationalisme d'aujourd'hui, autrement complexe que ne le supposaient les auteurs du projet.

D'autre part, la place qu'il appartient à la Belgique d'occuper en ces matières a été nettement mise en évidence en expliquant les motifs qui ont fait choisir Bruxelles comme siège d'une quarantaine d'associations internationales permanentes, soit le tiers de celles créées jusqu'à ce jour : situation topographique de la Belgique, prédisposition naturelle du peuple belge pour le cosmopolitisme par suite des influences diverses subies par lui au cours de son histoire, conditions politiques et économiques, comparaison entre Bruxelles, La Haye et Berne.

Des discussions qui ont eu lieu sur la nécessité d'une « Capitale internationale », semblent bien se dégager les conclusions générales suivantes (1) :

« Faut-il au monde une capitale, hégémonique et monopolisante? »
» Il semble au contraire plus profitable à l'humanité tout entière »
» et plus adéquat à l'état actuel des choses, que la gestion des grands »
» intérêts mondiaux soit répartie entre plusieurs centres agissant de »
» concert. Ce qui importe surtout, c'est la « concentration fonction- »
» nelle », grâce à laquelle toutes les parties d'une organisation sont »
» intégrées en un ensemble bien coordonné. La « concentration maté- »
» rielle » de divers organismes en un même lieu n'est pas indispen- »
» sable pour cela. Ainsi chez l'homme l'unité de la vie psychique »
» n'exige nullement une centralisation des organes, dont les fonctions »
» sont sous sa dépendance. Ainsi, dans le domaine politique, l'ordre »
» du monde s'accommode mieux de l'existence de petits États s'asso- »
» ciant librement entre eux, que d'immenses empires imposant à leurs »
» provinces des lois uniformes et arbitraires.
» Le monde organisé, « les États-Unis du monde » ont pour objet »
» une Humanité rendue solidaire par delà les frontières dans ses »
» pensées, dans ses sentiments, dans ses actions, une Humanité

(1) « Bruxelles, la Capitale du Monde », par PAUL OTLET, *Courrier de la Conférence de la Paix*, 13 octobre 1907.

Voir aussi dans *Notice sur les Institutions internationales ayant leur siège en Belgique*, p. 28, les considérations émises dans le rapport en l'assemblée du 4 juin 1907, sur la Belgique et l'internationalisme.

» adonnée à de grandes tâches communes dont la première, non la
» seule, est le maintien de la Paix. Pour satisfaire aux besoins de cette
» vie mondiale, il faut de plus en plus des services généraux. Mais
» quelle nécessité de faire coexister tous ces services dans une même
» ville. Voilà au contraire que spontanément ils se sont répartis entre
» Berne, La Haye et Bruxelles et que ces cités sont devenues par suite
» des foyers intenses d'internationalisme. Va-t-on délibérément les
» éteindre sans même être certain de pouvoir les rallumer ailleurs?

» Certes, mieux vaut considérer ce qui s'est fait naturellement et le
» rendre désormais plus conscient et plus ordonné. A La Haye
» seraient réunis les services judiciaires de la vie internationale,
» à Berne les services collectifs d'ordre matériel (transport et communi-
» cation), à Bruxelles les services d'ordre économique et intellectuel.
» Et par delà l'Atlantique, Washington avec son bureau des répu-
» bliques américaines agirait de concert vis-à-vis du Nouveau
» continent.

» Quant aux services d'ordre législatif, Conférences diplomatiques
» et Parlement international, il est désirable qu'ils soient itinérants.
» Ils agiront ainsi directement sur les divers milieux nationaux et ils
» s'en imprégneront successivement. N'est-ce pas indispensable pour
» créer une Pensée et une Volonté « mondiales » ?

* *

VI. — Le 21 décembre dernier a eu lieu l'inauguration officielle, par
M. le Ministre des Sciences et des Arts, des nouveaux locaux dont
nous nous sommes entretenus dans notre dernière réunion.

La question des locaux a, pour nos institutions, une importance
considérable. Le *home* est le premier besoin des organismes qui visent
à la permanence et se soucient de donner à leurs services des bases
stables et méthodiques, ce qui suppose des archives, des collections
et des bibliothèques.

Nos démarches auprès du gouvernement belge ont, heureusement,
abouti et c'est avec une joie véritable que nous devons applaudir ces
paroles prononcées par le baron Descamps, le 21 décembre dernier (1).

« *Le Mont des Arts* aura des proportions vraiment grandioses, ainsi

(1) Voir le texte de ce discours reproduit *in extenso*, dans *l'Annuaire de la Belgique scientifique, artistique et littéraire*, 1908, édité, avec le concours des institutions et associations, par l'Institut international de Bibliographie (Publication no 71).

» qu'en témoignent la maquette et les plans aujourd'hui terminés, n Mon département a mis à l'étude les questions diverses qui concernent » l'aménagement interne de ce monument ; sa tâche est facilitée par les « conclusions de la commission instituée l'an dernier par M. le Ministre » de l'intérieur et de l'instruction publique.

» Je rechercherai volontiers, à cette occasion, les moyens de donner » satisfaction aux vœux des sociétés savantes belges comme au désir » des associations internationales qui ont leur siège en Belgique. » Celles-ci sont au nombre de plus de quarante, soit plus du tiers de » l'ensemble des associations internationales dont l'époque actuelle a » vu la création.

» Un remarquable mouvement d'expansion pousse les Belges à entrer » en émulation pacifique avec les autres peuples dans tous les domaines » de l'activité économique et de la pensée. A un tel mouvement doit » répondre, ce semble, un accueil particulièrement sympathique ménagé » aux œuvres internationales qui élisent domicile dans le pays. Nous » n'avons pas été oublieux de ce devoir dans le passé. Nous devons » nous efforcer de le mieux remplir encore dans l'avenir. Et il est » permis de souhaiter que nos institutions nationales assurent une place » telle aux grandes institutions internationales, que nulle part ces der- » nières ne puissent mieux se développer que sur notre sol. »

Les associations internationales ayant leur siège en Belgique sont donc assurées que dans les futurs palais du Mont des Arts — palais que le gouvernement belge fait construire et qui auront l'importance du Palais de Justice de Bruxelles — une place digne d'elles leur sera réservée. En attendant que soit édifiée la partie de ces nouvelles constructions qui sera affectée à leurs services, des mesures temporaires ont été prises. Pour les associations internationales comme pour les associations scientifiques nationales, l'Institut international de Bibliographie (à qui une place importante est réservée dans les nouveaux bâtiments) a pris l'initiative d'obtenir la disposition, d'aménager et d'administrer des spacieux locaux situés au rez-de-chaussée du Palais des Beaux-Arts, à front de la partie ouest des façades des palais décrétés.

Notre Office y a élu domicile et, dorénavant, c'est là que seront déposées les bibliothèques des associations internationales affiliées. C'est là aussi qu'elles disposeront des salles nécessaires à leurs réunions de comités.

VII. — Opérer plus de cohésion entre les œuvres qui peuvent être communes aux diverses associations internationales et coopérer à celles qui apportent une contribution à la diffusion des idées internationales, telle doit être notre préoccupation constante.

A ce point de vue, il nous a semblé avantageux d'établir des liens étroits entre notre Office et *l'Annuaire de la Vie internationale* fondé par M. A. Fried et que publie depuis 1905 l'Institut international de la Paix à Monaco. Cet annuaire comprend le relevé de toutes les institutions de caractère international actuellement existantes et une nomenclature annuelle des principaux faits que provoque leur activité. Nos négociations ont heureusement abouti et à l'avenir la publication de cet Annuaire pourra être faite par notre Office. Un comité de rédaction a été constitué, dont fait partie le fondateur de la publication. Un plan nouveau a été arrêté et des ressources sont assurées pour sa publication.

L'Annuaire, tout porte à l'espérer, constituera à l'avenir le véritable organe permanent du mouvement pour le développement et l'organisation des institutions internationales. La collaboration directe de celles-ci sera sollicitée. Les renseignements qui nous sont parvenus en réponse à l'enquête générale dont nous avons parlé plus haut, seront utilement mis à contribution.

*

**

VIII. — Pour donner à cette Enquête et à la rédaction de *l'Annuaire* une organisation permanente, nous avons décidé avec le concours de l'Institut international de Bibliographie de réunir en une Bibliothèque spéciale tous les ouvrages concernant les associations internationales ou émanant d'elles et de former en connexion avec les autres répertoires de cet institut, un répertoire général de documents sur le même objet. Les premiers dossiers ont été ouverts et déjà de précieuses données ont pu y être réunies.

Ces éléments serviront de base à notre *Service de renseignements* sur les institutions internationales et les faits de l'internationalisme, service qui doit être l'un des objets de notre Office.

Il va être fait un pressant appel à tous les organismes qui pourront utilement concourir à l'accroissement des collections de documents de cette nature. Leur concentration est nécessaire si l'on veut se rendre compte de l'ampleur du mouvement international actuel à

travers le monde et fournir aux groupes le moyen d'agir utilement pour le diriger ou l'élargir.

*

IX. — Parmi les services à organiser en commun, il fut suggéré à notre dernière réunion d'organiser un Bureau de traduction scientifique.

Des études ont été poursuivies dans ce sens et c'est très directement que nous pouvons y rattacher l'intéressant projet dû à l'initiative de M. Tibbaut et exposé dans un rapport présenté par lui au Congrès de la Presse Périodique belge, en septembre dernier (1).

M. Tibbaut propose de créer un Bureau de traduction et, se plaçant au point de vue des besoins de la Presse périodique, il expose avec grande précision tous les avantages que celle-ci pourrait retirer du fonctionnement d'un semblable bureau.

Le Congrès de la Presse Périodique a fait un excellent accueil à ce projet et a émis le vœu de le voir réaliser.

Les besoins de nos associations internationales ne sont pas moindres et leur nature est telle qu'il y aurait tout avantage à ne créer qu'une organisation unique à laquelle nous-mêmes pourrions avoir recours comme les organes indépendants de la Presse périodique. Des études et négociations se poursuivent dans ce sens.

*
**

X. — Il paraît intéressant de signaler, à propos du Congrès de la Presse périodique, que celui-ci s'est occupé, en sa dernière session, de la réforme du Bureau international des échanges, dont les services, demeurés tels qu'ils ont été créés à leur origine (1886), ne répondent plus aux besoins actuels des échanges littéraires entre les divers pays (2).

Voici le texte des conclusions votées (3) :

« Considérant l'intérêt puissant qui s'attache à une large diffusion des périodiques de toute espèce, et spécialement à l'échange de ces

(1) *La Presse périodique belge*, « Actes du 3e Congrès de Spa, 1907, pp. 32 et 110.

(2) Notice sur l'œuvre des échanges internationaux, ainsi que sur le service belge d'échange, Bruxelles, 1907.

(3) « Actes du III^e Congrès de la Presse Périodique Belge », *Bulletin de l'Union de la Presse Périodique belge*, 1905, p. 214.

périodiques entre eux, ainsi qu'à leur envoi aux bibliothèques et aux associations scientifiques du pays et de l'étranger ;

» Considérant le rôle qui peut être assumé à ce point de vue par le Service international des échanges ;

» Considérant qu'une réorganisation de ce service s'impose à divers points de vue, la célérité plus grande des expéditions, l'extension du réseau des échanges, l'extension à toutes les catégories de périodiques de la faculté d'y recourir, l'extension des services à l'intérieur des frontières de la Belgique en réalisant les principes de franchise de port qui sont sa base ;

» Le III^e Congrès émet le vœu de voir le Gouvernement procéder sans retard à la réorganisation du Service des échanges internationaux ».

Nous aurons donc à examiner s'il n'y aurait pas lieu de nous associer à ces vœux, et de demander nous-mêmes au gouvernement belge s'il lui conviendrait de mettre la question à l'étude. Les conclusions de celle-ci pourraient lui servir de base à l'invitation qu'il ferait aux autres pays, signataires des conventions internationales, d'examiner les moyens de développer ces utiles services.

Nous avons, nous-mêmes, le plus grand intérêt à ce que ces échanges s'effectuent dans les meilleures conditions possibles de rapidité, de bon marché et d'extension.

*

XI. — La question des traductions se rattache directement à celle de la publication des Revues internationales. Toutes les associations internationales publient ou doivent publier un périodique qui concentre les informations relatives à leur activité et soit comme le résumé de tout ce qui survient d'important dans le monde entier concernant leur objet propre.

Il va de soi que la question de langue dans laquelle il y a lieu de publier de telles revues est primordiale. Elle donne lieu aux méthodes suivantes : acceptation de toutes les langues en lesquelles sont écrits les articles originaux; traduction obligée de ces articles en trois langues: résumé des articles en plusieurs langues; traduction en langue universelle espéranto (1).

(1) *L'Art public*, organe de l'Institut international d'art public, a adopté la solution de publier les articles dans la langue nationale des auteurs et de les faire précéder d'une courte analyse en français. Voir aussi la méthode suivie par la *Revue économique internationale*.

Quant aux matières mêmes qui doivent figurer dans les revues internationales, il est de toute nécessité de les puiser dans les périodiques de tous pays et de leur donner une disposition telle que ces revues constituent des publications documentaires. A l'avenir c'est à elles que les travailleurs seront forcés de recourir pour se tenir au courant de leur spécialité et s'éviter de fastidieuses recherches.

Elles seront des organes de concentration indispensables pour compléter l'œuvre de plus en plus organique des Congrès et pour tenir à jour les grands manuels et les encyclopédies qui constituent les instruments de travail de chaque science, leur véritable *corpus* ».

Ces questions ont fait l'objet de divers écrits théoriques sur la matière et d'un essai pratique tenté par le *Mouvement sociologique international* (1).

*

**

XII .— La bonne organisation de la Documentation (Bibliographie, Bibliothèque, Iconographie, Dossiers permanents, Revues documentaires), s'est trouvée à la base du rapprochement entre les associations internationales qui a amené la création de notre Office (2). C'est elle aussi qui donne un fondement stable et un premier noyau de cristallisation à nos efforts en nous permettant de nous appuyer sur les services de l'Institut international de Bibliographie, et d'utiliser ces services tout en leur apportant notre collaboration.

Il est désirable que de nouveaux progrès soient faits dans ce sens. C'est une des fonctions importantes des associations internationales de veiller à ce que la documentation des questions qui font leur

(1) *Le mouvement sociologique international*, Revue trimestrielle (avec une préface de son directeur M. Cyr. Van Overbergh exposant la nouvelle méthode de publication. — *Le mouvement sociologique international*, Notice sur un nouveau type de revue documentaire publiée par la Société belge de sociologie en conformité avec les desiderata de l'organisation systématique de la documentation universelle. (Publication n° 83 de l'Institut international de Bibliographie.) *Un nouveau type de revue. La revue documentaire, La revue internationale*. Communication de M. Paul Otlet. *Actes du Congrès de la Presse périodique belge*, 1907, pp. 269-275. — Un Musée international de la Presse, ayant pour objet de réunir des collections illustrant l'évolution du Journal et de la Revue est en voie de constitution à Bruxelles.

(2) L'organisation systématique de la documentation et le développement de l'Institut International de Bibliographie. Bruxelles, 1906. (Publication n° 82 de l'Institut).

objet soit établie et organisée sur des bases universelles. Tantôt elles y procéderont elles-mêmes : (Exemple : Association du congrès international des chemins de fer) (1), tantôt elles s'en remettront aux tiers. (Exemple : Congrès international de zoologie qui a chargé de ce soin le Concilium Bibliographicum de Zurich) (2).

Plusieurs associations et congrès ont désigné des commissions spéciales à cet effet.

La session de Vienne de l'Association internationale des Académies et la session de La Haye de l'Association internationale de sismologie se sont occupées de Bibliographie.

Une section spéciale a été organisée dans deux des prochains congrès internationaux : I. Congrès international des sciences administratives (1910) et IV^e Congrès international de Botanique(1910).

Le Bureau Polaire international a commencé des travaux de documentation ainsi que le Bureau ethnographique international (3) et l'Institut international d'art public.

A la suite des congrès internationaux de la chasse et de la pêche, qui se sont réunis en 1907, ont été constitués deux bureaux spéciaux pour la documentation de ces matières, l'un pour la chasse, l'autre pour la pêche. Ils sont affiliés à notre Office, et se sont mis au travail. Il y a lieu de citer aussi le travail de documentation international de l'Observatoire de Bruxelles sur les Observatoires du monde entier.

L'Institut de droit comparé constitué récemment à Bruxelles a inscrit dans ses statuts mêmes l'organisation de la documentation en matière de législation.

(1) Le Congrès publie depuis 1895 une Bibliographie mensuelle internationale des chemins de fer, livres et articles de revue.

(2) Le Concilium Bibliographicum fonctionne en étroite connexion avec l'Institut International de Bibliographie. Il a son siège à Zurich.

(3) Le Bureau s'est attaché à organiser méthodiquement les enquêtes ethnographiques au moyen de questionnaires systématiques. A cette initiation se rattache la publication de la *Collection des monographies ethnographiques* de M. Cyr. Van Overbergh, qui a publié au cours de 1907 deux monographies d'après les nouvelles méthodes documentaires (éléments analytiques, sources citées et fiches détachables) dont question ci-dessus. Les monographies parues (470 pages chacune) ont trait, la première aux Bangala, la seconde aux Mayombé. Plusieurs autres sont sous presse.

La sous-commission des musées du conseil de perfectionnement de l'enseignement technique de Belgique présidée par M. R. Warocqué a conclu à l'unanimité qu'il y avait lieu d'établir des relations directes entre les musées et les services de documentation.

Pour donner une plus vive impulsion à tous ces travaux, les coordonner et étendre la coopération, l'Institut international de Bibliographie a convoqué une Conférence internationale qui aura lieu à Bruxelles les 10 et 11 juillet prochain. Les institutions internationales y ont été invitées spécialement. Il serait désirable que notre Office participe activement à cette conférence, qui est préparatoire elle-même à un congrès ouvert qui aura lieu en 1910.

Les nombreux concours qui arrivent de toutes parts à l'Institut International de Bibliographie ont considérablement développé son œuvre en ces derniers temps et démontré — notamment la formation par ses soins de la Bibliothèque collective des Sociétés savantes (1) — le caractère pratique des idées de coopération et de fédération dont il est le propagandiste et le metteur en œuvre dans le domaine des Livres.

Il n'est plus téméraire aujourd'hui d'escompter le succès de tant d'efforts. Sous une forme pratique et tangible, ils tendent à la constitution d'un centre mondial de documentation alimenté et développé par la coopération de tous les organismes producteurs ou utilisateurs des documents.

La concentration projetée des grandes bibliothèques de Bruxelles au Mont des Arts (2), le développement que pourra acquérir dans l'avenir la Bibliothèque collective, permettent d'envisager la possibilité d'organiser, avec le concours des Associations internationales, une véritable *Bibliothèque internationale du XX^e siècle*, dont le Répertoire bibliographique universel constituera comme le catalogue des documents à réunir.

Une telle entreprise est digne de tenter les efforts de nos groupes associés, et il y a lieu de la signaler à l'attention des grands mécènes de l'internationalisme. Le Livre, qui se trouve au commencement et à la fin de tout travail scientifique, n'est-il pas par excellence l'instrument de l'unification et de la mise en commun entre les peuples des richesses intellectuelles acquises?

(1) Voir publication n° 89 de l'Institut : *Bibliothèque collective des sociétés savantes*, 27 sociétés se sont affiliées et ont mis en commun l'usage de leurs collections.

(2) Voir à cet égard les conclusions de la commission ministérielle reproduites dans le rapport présenté à la Libre Académie de Belgique sur *Le Programme du Ministère des sciences et des Arts*. — Dans le futur Palais du Mont des Arts, l'Institut International de Bibliographie disposera lui-même de spacieux locaux.

L'exposé sommaire des faits qui précèdent montre quel vaste champ est ouvert à l'activité concertée des associations internationales. Il prouve aussi combien les circonstances concordent heureusement pour rendre plus aisé à atteindre le but que nous nous sommes proposé.

Sans doute, ce but est élevé mais son importance est capitale. Il ne doit pas effrayer, cependant, car il est nettement circonscrit.

Les Associations internationales ont pour objet de réaliser dans tous les domaines de la Pensée et de l'Action des buts généraux d'intérêt mondial, grâce à l'union des forces éparses dans les divers pays, et au concours des groupes qui y sont constitués.

Ces associations ne doivent pas viser à supplanter les organismes nationaux, ni à envahir leur domaine propre, mais elles doivent se proposer de faire ce qui est au-dessus de leurs moyens isolés.

L'Office central de ces associations ne doit s'occuper à son tour, que de ce qui est commun à toutes ces associations ou à un grand nombre d'entre elles. Or, ceci vise surtout l'organisation, les méthodes, l'entente, les collections et la coopération dans le travail, l'expression des idées générales et la mise en lumière des faits qui servent de base au mouvement international (1).

Pour préciser à ce sujet, nous avons résumé dans une note que nous annexons au présent rapport, les conclusions provisoires d'une étude basée sur les documents de l'enquête au sujet de la conception qu'on peut se faire du rôle d'une association internationale en général, de l'organisation de son bureau permanent et des relations entre les bureaux permanents des diverses associations.

Il vous paraîtra probablement utile de poursuivre ensemble l'étude des diverses questions soulevées dans cette note.

De nos jours les notions de *l'Organisation* et de la *Coopération* sont entrées triomphalement dans le domaine des sciences et dans celui de l'action sociale en vue de buts désintéressés. Ce sont ces notions que nous avons à approfondir; c'est l'expérience de chacun de nous,

(1) Sur les idées et les faits de l'internationalisme voir H. La Fontaine, Discours au Sénat de Belgique sur l'organisation mondiale, séance du 4 juin 1907. *Annales parlementaires. Sénat*, p. 246-249. — P. OULET, « La loi d'ampliation et l'Internationalisme », *Mouvement sociologique international*, 1907, p. 133. — Deux revues internationales parues récemment sont consacrées à cet objet : *La Revue de l'internationalisme* et les *Documents du Progrès*.

comme dirigeants des associations qui doivent les appliquer, que nous pouvons utilement mettre en commun.

Ces études, nous avons à les poursuivre, entre nous d'abord, et par nos enquêtes ensuite; mais nous avons aussi à envisager l'opportunité d'en confier le soin à un congrès. L'année 1910, qui verra tant de congrès internationaux se réunir en Belgique, nous en fournira peut-être l'occasion.

Déjà en 1905 il fut question de pareille initiative, mais l'idée fut suggérée trop tardivement pour la réaliser. Il s'agissait de clôturer la série des congrès de l'année par une sorte de « Congrès des congrès internationaux » opérant l'œuvre de synthèse complémentaire de l'œuvre d'analyse opérée par chacun des congrès isolément.

Ce congrès aurait eu deux objets bien distincts : l'unification des méthodes, la coopération, l'organisation du travail, d'une part, et, d'autre part, l'exposé des récents progrès généraux dans les sciences et dans les arts envisagés au point de vue mondial et universel.

La première partie d'un tel congrès eût été neuve et originale ; la deuxième eût été renouvelée de l'admirable Congrès des Sciences et des Arts qui se tint à Saint-Louis en 1904.

S'il appartenait à notre Office de reprendre cette idée et de la réaliser sous forme de *Congrès des Associations internationales*, nous donnerions un but précis et utile à notre activité pendant les temps prochains. Nous ferions pour les groupements libres ce qu'a réalisé avec tant d'utilité et de succès l'Association internationale des Académies pour les organismes officiels. Certes nous apporterions par là une contribution importante au mouvement international des faits et des idées (1).

(1) Déjà en 1905 le Congrès d'expansion mondiale fut un premier essai dans cette voie et, dans son discours de clôture, le président, M. Beernaert, put le qualifier de Congrès des Congrès. L'idée suggérée consisterait à systématiser davantage ce qui fut fait à Mons et de profiter de l'expérience acquise. En outre l'exposition des sciences amorcée à Bruxelles en 1897, développée à Liège en 1905, serait réalisée à Bruxelles en 1910 sur une très grande échelle. Complétée par le Congrès des Congrès, avec le concours des associations et des congrès internationaux, elle constituerait une des manifestations les plus hautes de la solidarité des efforts humains.

Notice sur l'organisation des Associations Internationales et les bases d'une coopération à établir entre elles.

SOMMAIRE. — Variété des Institutions internationales. — Aspects divers de l'internationalisme des institutions. — Organisation des associations internationales. — Activités diverses des associations internationales. — Bureaux permanents. — Office central des associations internationales.

Cette notice a pour objet de faire voir, en un résumé succinct, les aspects principaux sous lesquels on peut envisager les associations internationales, et de dégager les idées qui servent de base à la coopération entr'elles.

Les données de la notice ont été puisées principalement dans les documents rassemblés par l'Office.

VARIÉTÉS DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES.

Lorsque des buts d'études ou d'action dépassent les forces des individus, ils se groupent en associations ; lorsque les intérêts dépassent les frontières d'un même Etat, ces groupements se constituent sous la forme d'associations internationales ; celles-ci établissent dans leur sein un Bureau international permanent, dès que leur activité s'étend et exige un effort continu.

Il existe aujourd'hui plus d'une centaine d'associations internationales.

Leur organisation et leur fonctionnement présentent une grande variété de formes, à raison des différences de leur objet propre et des circonstances diverses qui ont donné lieu à leur création. Un examen comparé révèle cependant des nombreux caractères communs. Il est doublement intéressant de les mettre en lumière. Cette étude

démontre l'existence d'une série ordonnée de structures plus ou moins évoluées, depuis celles qui en sont encore à la phase embryonnaire de leur développement jusqu'aux types supérieurs complètement organisés. Elle fournit aussi d'utiles indications sur les voies à suivre pour former de telles institutions et les diriger dans le sens d'un maximum de rendement utile.

* *

ASPECTS DIVERS DE L'INTERNATIONALISME DES INSTITUTIONS.

La fonction commune à toutes les associations et à tous les organismes permanents, à but intellectuel, c'est d'organiser le travail scientifique ou l'action. Ce qui caractérise en particulier les institutions qui nous occupent, c'est leur internationalisme. Or celui-ci peut concerner soit le *but* ou l'*objet* de leur activité, soit les *méthodes* qu'elles mettent en œuvre, soit les *conditions dans lesquelles s'exécutent* leurs travaux.

Il y a lieu d'envisager succinctement la notion d'internationalisme sous ces trois aspects.

1° *Internationalisme quant à l'objet.* — Il est certains phénomènes qui se manifestent d'une manière identique en tous lieux, et dont l'étude par suite s'accommode d'une autonomie complète dans les recherches scientifiques. (Exemple : Les faits de la pesanteur et de l'hydrostatique en Physique; la loi des proportions définies en Chimie.) Mais il est certaines branches de la science qui s'occupent de phénomènes où la Terre est considérée comme un ensemble, où les phénomènes étudiés sont solidaires à travers le monde entier : la géographie, la géologie, la sismologie, l'économie universelle. Ces sciences sont essentiellement internationales, puisqu'elles ne peuvent résulter que d'observations conduites dans tous les pays du monde.

Il est aussi certains objets d'études distribués de par le monde, qui, sans avoir précisément entre eux des liens nécessaires et sans constituer les éléments d'un grand tout, offrent cependant des particularités qu'il y a un grand intérêt à relever. C'est, par exemple, le cas de la législation et des institutions comparées. Ici l'internationalisme des organismes s'indique de lui-même. Enfin, dans d'autres cas, les objets étudiés ont une existence indépendante les uns des autres, mais il peut y avoir une utilité considérable à les envisager par la pensée comme des parties d'un ensemble et à organiser des travaux concertés dans plusieurs pays, travaux dont les résultats spécifiques sont la consé-

quence de leur seule réunion et de leur action coordonnée. Il en est ainsi, par exemple, pour les livres qui sont publiés dans tous les pays et qui n'ont pas nécessairement de lien les uns avec les autres. On peut cependant utilement considérer tous les livres comme des fragments d'un Livre universel en constante formation et qui décrirait à tout moment l'état de la Pensée Mondiale.

En principe donc, un grand nombre de sciences sont internationales par leur objet. — Mais l'action de l'homme peut intervenir utilement en toutes pour organiser l'effort international qui assure leur progrès.

2° *Internationalisme quant à la méthode.* — La méthode, c'est l'ensemble des moyens employés pour établir la science ou réaliser une œuvre. L'internationalisme ici se manifeste par l'unification et celle-ci est une tendance capitale en toutes matières. Dans les sciences, dans les arts, dans les industries, les systèmes d'unités conventionnellement reconnus sont indispensables à tous progrès. Ils permettent à tout instant la parfaite comparabilité des résultats, facilitent la compréhension des choses et rendent l'action plus aisée et plus précise. Or, à mesure que les relations entre nations se multiplient, des systèmes internationaux doivent être substitués aux anciens systèmes régionaux ou nationaux. Ceci n'est possible qu'au moyen d'ententes, pour la conclusion desquelles sont constituées des associations d'abord, des bureaux officiels ensuite.

La marche des faits dans le domaine international est analogue ici à celle dont procède toute l'organisation à l'intérieur des frontières d'un même Etat.

A titre d'exemple, on peut invoquer qu'il en a été ainsi pour les poids et mesures en vue desquels le Bureau international des poids et mesures a été créé en 1875; pour le système des unités électriques établi après entente dans les congrès internationaux des électriciens; pour les unités photographiques qui ont été arrêtées par les congrès internationaux de photographie; pour la Physiologie, dont le Congrès international créait en 1898 une commission pour l'étude des moyens de « rendre comparables entre eux les divers inscripteurs physiologiques, et d'une façon générale, d'uniformiser les méthodes employées en physiologie. » En matière de statistique, l'Institut international de Statistique s'efforce d'introduire partout l'unification et d'arrêter par des ententes internationales les méthodes uniformes selon lesquelles doivent être enregistrés et groupés les éléments numériques des faits afin de permettre leur comparaison. En matière de Documentation, la

tendance actuelle vise à ce qu'en toutes matières, les données soient recueillies suivant des plans uniformes et que les matériaux soient ensuite publiés en une forme qui permette leur intégration directe et immédiate dans les grandes collections ou répertoires qui matérialisent en quelque sorte le *Corpus* de chaque branche des sciences. Ceci apparaît comme la condition même d'une plus grande systématisation dans les recherches sur la base de l'ordre et de la coopération. L'Institut international de Bibliographie poursuit un tel but et les délibérations récentes de l'Association internationale des Académies et du Congrès international pour l'étude des régions polaires révèlent les préoccupations du monde scientifique actuel à ce sujet.

3° *Internationalisme quant aux conditions d'exécution.* — Tandis que l'objet des sciences est en général indépendant des hommes, que l'unification des méthodes implique une simple adhésion intellectuelle à des systèmes reconnus les meilleurs ou adoptés par le plus grand nombre, l'exécution implique l'action proprement dite, la coopération. Or, celle-ci peut être de deux espèces : il y a coopération internationale de travail lorsque les tâches à accomplir sont réparties entre tous les pays : par exemple, la carte du ciel. Il y a coopération internationale d'argent lorsque l'entente internationale intervient pour assurer les moyens de faire faire en une fois et au profit de tous les pays, un travail qui autrement serait fait en plusieurs fois avec gaspillage de temps et d'argent, ou qui, dépassant les forces séparées de chaque pays, ne serait pas fait du tout. La coopération en argent s'établit de manière qu'en échange des sommes procurées, les membres de l'association puissent bénéficier de l'œuvre créée, soit en faisant usage des services organisés, soit en acquérant des duplicata des travaux (exemple : les grandes publications internationales).

On le voit par ce rapide examen, le rôle et la fonction des associations internationales est considérable. Toutes s'efforcent de grouper les hommes non plus d'après leurs affinités politiques ou ethniques, mais d'après leurs besoins, leurs goûts, leurs études, leurs aspirations. Par la connaissance mutuelle de leurs efforts et par une coopération plus étroite, ces associations rendent les hommes de plus en plus conscients de l'interpénétration de leurs idées et de l'internationalisation croissante de leurs intérêts. Par là elles travaillent sûrement à la paix et donnent une orientation nouvelle à la vie internationale. Elles montrent que par delà les frontières et malgré les

préjugés, les besoins collectifs des individus sont plus forts que leurs compétitions mêmes et qu'à la concurrence des peuples se substitue graduellement leur collaboration.

Dans la société internationale qui s'élabore sous nos yeux, ces associations jouent un rôle capital. Le jour où s'accomplira la fédération mondiale des Etats, les conventions internationales ne pourront jamais créer que la structure juridique ainsi que les organismes officiels de cette société. De même qu'à l'intérieur de leurs frontières, les Etats ne substituent pas entièrement leur action à celle de l'initiative privée et qu'ils consacrent le concours des associations nationales créées dans des buts d'utilité publique, de même il conviendra de faire une large place aux groupements qui assument des fonctions similaires dans le domaine international. Ils font partie de l'ossature même de l'organisation mondiale. Aussi est-ce avec raison que les internationalistes ont demandé aux Etats de majorer en faveur des associations internationales leur budget des affaires extérieures. Ces budgets sont, en réalité, les budgets de leurs relations pacifiques. Aujourd'hui, ils ne dépassent nulle part 10 p. c. des budgets de la défense nationale et dans certains grands pays ils n'atteignent même pas 2 p. c. de ces budgets.

*
**

ORGANISATION GÉNÉRALE DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

Lorsqu'une branche de science ou d'activité s'organise sur une base internationale, elle tend à prendre la forme suivante, esquissée ici schématiquement.

L'association internationale comprend, selon les circonstances, diverses catégories de membres : soit des particuliers, soit des collectivités, soit des Etats ou administrations publiques ou encore les uns ou les autres. Elle est administrée par un conseil dont les membres sont recrutés dans tous les pays. L'association internationale se tient en relation directe et constante avec les associations et groupements nationaux dont l'objet est similaire. Elle agit à leur égard comme une véritable fédération. Quelquefois l'association internationale est créée d'abord et elle constitue ensuite des sections ou filiales dans les divers pays.

Les ressources de l'association sont les cotisations de ses membres, les subventions des autorités et les libéralités.

L'association internationale se réunit périodiquement en assemblée générale: celle-ci est dénommée parfois conférence ou congrès. Les sessions ont lieu successivement dans des villes différentes.

Les travaux propres aux congrès concernent ou bien des travaux d'ordre scientifique et technique (rapports, discussions, communications, démonstrations; ou des mesures d'organisation (coopération, réglementation, unification, méthodes), ou des vœux de voir réaliser par autrui, et plus spécialement, par les pouvoirs publics tel ou tel desideratum reconnu bon et utile.

L'Association internationale constitue un bureau permanent (secrétariat, bureau, office, commission) à siège fixe et qui agit comme organe d'étude, d'initiative, de direction et d'exécution de l'association.

Les associations internationales ont une activité très complexe. D'une manière générale, elles tendent à organiser les efforts à faire dans tous les pays et à préparer les voies vers une certaine unification.

*
**

ACTIVITÉS DIVERSES DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

Les recherches concertées, les discussions, les ententes et réglementations, les travaux, les collections, les publications, les subventions, l'action commune, tels sont les modes divers de l'activité des associations internationales. Nous allons les passer successivement en revue, en indiquant, à titre d'exemple, certains faits caractéristiques dans les divers ordres d'idées.

1° *Recherches systématiques.* — Un objet d'étude étant spécifié, une méthode formulée, un plan arrêté, les tâches sont ensuite distribuées entre travailleurs, soit directement ou par l'intermédiaire des établissements ou des corps auxquels ils sont rattachés. Il existe des types complets d'organisation de travail.

Exemples : Recherches systématiques sur le cerveau, sur le soleil, sur la météorologie (Association internationale des Académies), recherches sismologiques (Association internationale de sismologie), explorations polaires concertées (Congrès polaire international), mesure de la terre (Association géodésique internationale). Carte du ciel.

2° *Discussions en commun en vue d'aboutir à des conclusions.* —

C'est une des formes de la mise en commun de l'expérience. Les Congrès et les réunions périodiques des associations ou de leurs commissions ont principalement ce but.

Exemples : Le Congrès international des Chemins de fer a tenu 8 sessions; l'Institut Colonial international, 10 sessions ; le Congrès international de Navigation, 11 sessions ; l'Institut de Droit international, 22 sessions.

Il s'est créé peu à peu une véritable méthode pour la discussion, une sorte de procédure librement, acceptée, et embrassant à la fois les discussions scientifiques et celles qui visent à des mesures d'ordre pratique. A cet égard, les règlements des Congrès tendent de plus en plus à s'unifier. Beaucoup d'entr'eux, par exemple, s'en réfèrent purement et simplement aux règles qui ont été arrêtées en 1900 pour tous les Congrès qui se sont tenus, à Paris, à l'occasion de l'Exposition.

Le Congrès international des chemins de fer a poussé très loin l'organisation méthodique des discussions. Il a arrêté un règlement spécial qui comprend le programme général de matières entrant dans le cadre du Congrès. Le règlement indique comment se fera l'inscription des questions à l'ordre du jour des sessions, comment se poursuivra l'étude préalable des questions avec enquête sur questionnaire, rapport général et rapport secondaire; il détermine la forme de la discussion, la manière de conclure et le mode de votation.

3° *Réglementation généralisée.* — La réglementation est une des tâches principales des associations dont l'objet est l'organisation de l'activité humaine.

Telle est l'œuvre qu'entreprennent notamment l'Institut de Droit international, l'Union de Berne pour la protection de la propriété artistique et littéraire et pour la protection de la propriété industrielle, les associations de droit maritime, celles pour la protection des travailleurs dont le but est de réglementer uniformément les conditions du travail dans les divers pays. On peut encore citer à titre d'exemple de réglementation, le contrat d'édition type, élaboré au point de vue international par le Congrès international des Editeurs, les réglementations internationales élaborées par les assemblées internationales des associations touristes, etc., etc.

4° *Systèmes d'unités.* — Les ententes conventionnelles à ce sujet rentrent parmi les objets propres aux associations internationales. De nombreux exemples d'application ont été cités plus haut.

5° *Subventions.* — L'encouragement aux recherches et travaux

entrepris par des particuliers, est réalisé par certaines associations qui n'ont pas de programme de travail défini, mais qui désirent encourager les efforts d'autrui.

Exemple : L'Institut Nobel, l'Association internationale des Académies, etc.

6° *Publications.* — Les associations internationales éditent et publient en grand nombre des publications d'intérêt international. Pour les associations bien organisées, le budget de ces publications, loin de solder avec perte, permet au contraire de réaliser certains bénéfices par le fait que les grandes bibliothèques doivent les posséder.

Les publications se rattachent à trois groupes :

A. — *Annuaire internationaux.* — Il existe pour un grand nombre de matières des annuaires internationaux publiés par les associations. Ces annuaires contiennent notamment la liste des institutions et des personnes, la revue des faits principaux de l'année et les tables chronologiques de ces faits ; l'indication des mesures d'organisation, la récapitulation coordonnée des conclusions et vœux du Congrès, etc., etc...

On peut citer à titre d'exemple, les *Annuaire de l'Institut de Droit international* et du *Bureau international de la Paix*. (Ce dernier annuaire publie de temps en temps une liste des organes du mouvement pacifique dans les divers pays. La dernière liste parue est du 1^{er} novembre 1906 et comprend 95 pages).

B. — *Revue, Bulletins, Archives.* — La plupart des associations publient un Bulletin. Nous ne reviendrons pas sur les questions que soulève cette publication au double point de vue de l'emploi des langues et des matières traitées. Il en a été parlé dans le *Rapport général*, p. 14.

C. — *Recueils.* — Il appartient aux associations internationales d'entreprendre de grandes publications d'utilité mondiale dont l'importance dépasserait les forces isolées des particuliers et même des groupements nationaux. Plusieurs associations sont entrées dans cette voie et agissent comme de véritables éditeurs ou directeurs de publications.

Exemples : L'Association internationale des Académies a entrepris la publication d'une *Encyclopédie de l'Islam*; l'Institut Colonial international publie des travaux étendus de colonisation comparée; plusieurs *Corpus inscriptionum* (réimpression de documents originaux épars, qu'il y a lieu de pouvoir consulter sous une forme pratique), sont dus à la collaboration internationale.

7° *Langue internationale.* — Les associations internationales ne peuvent se désintéresser de la question de la langue internationale ou des *modus vivendi* à arrêter pour permettre une plus grande compréhension entre personnes parlant des langues maternelles différentes. Il existe une *Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale* et elle a été saisie d'un grand nombre de projets. Parmi eux, le plus important, et celui qui a déjà réuni le plus d'adhésion, est l'Espéranto. Depuis 1905, neuf congrès internationaux ont recommandé à leurs membres d'adopter l'usage de cette langue. (Voy. *Annuaire de l'Office central de l'Espéranto.*) Le rôle des associations internationales ici pourrait consister notamment à établir elles-mêmes les vocabulaires techniques en la langue internationale.

Certains travaux internationaux ont été faits pour faciliter la conversation ou la lecture. Ex. : *Manuel polyglotte de la ligue internationale des associations de touristes.*

8° *Statistique.* — La statistique est l'aspect *nombre* sous lequel peuvent être envisagées la plupart des matières (objet des sciences), et qui sont réparties à travers toute la terre. La connaissance du total mondial des unités ne peut être obtenue que s'il y a entente entre les institutions nationales sur les bases unitaires. L'élaboration de la statistique mondiale de chaque matière entre dans le domaine propre aux associations internationales.

9° *Expositions.* — Les expositions organisées sur une base internationale sont devenues fort fréquentes. Sans doute, les associations internationales, comme telles, n'y ont pas encore pris grande part. Mais il faut signaler la tendance prédominante d'expositions en collectivité au sein des grandes expositions, la tendance aux expositions spécialisées qui groupent des ensembles d'objets de même espèce systématiquement ordonnés ; la tendance aussi aux expositions spéciales circulantes, établies de telle sorte qu'une même exposition puisse être envoyée successivement et en bloc dans diverses villes. (Ex. : Expositions internationales de Photographie).

10° *Musées et Collections.* — Avec le développement des relations et la facilité des communications, il est possible d'organiser en coopération, des collections internationales d'objets. Certaines réalisations existent déjà dans cet ordre d'idées : les bibliothèques centrales de certaines associations, le Musée de l'Association internationale des Poids et Mesures, à Paris; les collections de l'Institut international de Bibliographie; le Musée d'Economie domestique dont la fondation

à Francfort a été décidée par l'Association internationale des Hôteliers, etc.

11° *Documentation*. — La documentation comprend : La Bibliographie (inventaire de ce qui a été publié, et analyse bibliographique ou comptes rendus), Bibliothèque (les ouvrages eux-mêmes), l'Iconographie (photographies documentaires), les Répertoires de dossiers centralisant les éléments d'études. Relèvent aussi de la documentation d'une science, les règles arrêtées en vue de produire des publications plus facilement utilisables ou comparables.

En toutes matières, les données doivent être recueillies selon des plans uniformes et les matériaux doivent être publiés ensuite en une forme qui permette leur intégration directe et immédiate dans les collections qui matérialisent en quelque sorte le corps de chaque branche des connaissances. C'est la condition indispensable de la réduction du temps de recherche et de la parfaite comparabilité des résultats. C'est aussi la condition même d'une plus grande systématisation dans les recherches sur la base de l'ordre et de la coopération. Exemples : La Bibliographie zoologique, organisée sous les auspices du Congrès international de zoologie; celle des chemins de fer, organisée par le Congrès international des chemins de fer, etc.

12° *Terminologie, nomenclature, définition, plan, programme et classification de la science* — Il s'agit ici d'ententes internationales au premier chef. De nombreuses associations internationales sont entrées dans cette voie, chacune en ce qui concerne leur science propre. Exemple : Terminologie de l'anatomie (Congrès international des anatomistes); classification des sciences mathématiques (Congrès international des mathématiciens); classification bibliographique universelle (Inst. intern. de Bibliographie); nomenclatures arrêtées par les Congrès internationaux de botanique, de zoologie, d'anatomie, etc.

*
* *
*

BUREAUX PERMANENTS.

Le Bureau permanent (secrétariat, office, commission ou autre dénomination équivalente) est l'organe d'exécution des associations. Comme tel il est utile qu'il ait son siège fixe, car son travail exige la disposition d'archives et de collections ainsi que la collaboration d'agents salariés.

L'importance des bureaux permanents grandit d'année en année, à mesure que s'étendent les attributions des associations internationales. C'est à eux qu'appartient la préparation des travaux des assemblées générales (conférences, sessions ou congrès) ainsi que l'exécution des travaux décidés, l'application des mesures arrêtées, les démarches en vue d'obtenir la réalisation des vœux émis.

De la bonne organisation des bureaux permanents dépend le succès de l'œuvre des associations elles-mêmes.

* * *

OFFICE CENTRAL DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES.

Quelle que soit la diversité des buts des associations, elles ont néanmoins entre elles de nombreuses similitudes et beaucoup de points de contacts.

La création d'un Office central poursuivant des fins communes à toutes les associations est le complément et l'aboutissement de l'organisation générale qui s'est lentement et spontanément formée au sein des associations pendant le cours des années. L'office est appelé à être surtout utile aux bureaux permanents.

Ses fonctions ont leur point de départ dans celle des associations internationales elles-mêmes. On peut définir ainsi son programme :

1° Etablir un centre pour faciliter leur installation, leur action, leurs études et leurs travaux aux institutions qui poursuivent des buts internationaux;

2° Etudier les questions qui se rattachent à l'organisation, à la coordination des efforts et à l'unification des méthodes dans ce qu'elles présentent de commun ou de similaire pour toutes les associations ou pour un grand nombre d'entre elles ;

3° Provoquer la création d'associations internationales dans tous les domaines où n'existent pas encore de semblables associations ;

4° Réunir et coordonner les renseignements et les documents relatifs à l'internationalisme et au mouvement international (faits, idées et institutions);

5° Provoquer ou organiser la coopération entre les services des institutions, organiser l'extension des relations internationales entre groupes et particuliers. Dans ce but, veiller notamment à améliorer l'organisation des congrès internationaux et des associations internationales, délimiter leur sphère d'action respective afin d'éviter les

doubles emplois et les répétitions, formuler de meilleures méthodes de travail en commun et de discussions ;

6° Contribuer à l'organisation de la Documentation internationale d'après le plan et les méthodes arrêtées par l'Institut international de Bibliographie en provoquant la collaboration des associations internationales à l'œuvre de cet Institut;

7° Arrêter des programmes d'action ou d'études en commun entre toutes les associations internationales ou à un groupe d'entre elles ; formuler et faire connaître la position des grandes questions qui sont susceptibles d'intéresser plusieurs associations ;

8° Rechercher l'harmonie et la coordination entre les divers systèmes de nomenclature, terminologie, classification ou notation, tels qu'ils résultent d'ententes internationales, mais qui sont, en général, limités au domaine des diverses sciences particulières;

9° Publier un *Annuaire de la Vie internationale* et un *Bulletin périodique* comme organes de l'Office, Annuaire et Bulletin qui résument et condensent toutes les données recueillies par son service de documentation, servent à la diffusion de ses idées et créent un lien permanent entre toutes les associations internationales ;

10° Organiser périodiquement un *Congrès général des institutions internationales*, où seraient discutées les questions rentrant dans le cadre de l'Office et qui fournirait aux personnes qui s'intéressent au mouvement international l'occasion de rencontres favorables, pour créer des collaborations et nouer des relations.